

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 24 Janvier 2008

L'an deux mil huit, le jeudi 8 janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-121-10 et L-122-5 du code des communes.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Michel LEGOURD ; Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie ; et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Claude HENRY, Marie-Thérèse LEGOURD, Maurice DELANOUE, Jean-Michel DOUSSELIN, Annick LELIEVRE, Sébastien NURET, Brigitte SCHRICKE, Philippe SEDILLEAU, Christine PILLAULT.

Etaient excusés : Catherine ANDRE

Etaient absents : Philippe FOUCHER et Daniel GRIBONVALD

Président : Michel LEGOURD

Secrétaire : Annick LELIEVRE

Procuration de Catherine ANDRE à Michel LEGOURD.

ORDRE DU JOUR :

- Révision du P.L.U.,
- Ouverture de crédits avant vote du BP,
- Taxe forfaitaire sur vente de terrains,
- Acquisition d'un terrain à « La Basinière »,
- Semaine du développement durable : appel à projet,
- Acquisition de matériel roulant,
- Aménagement entrées de ville,
- Bâtiment EDF – loyers bureaux et logement,
- Devis : logement Type 3 rue Henry de Geoffre,
- Accès porte arrière mairie,
- Convention de mise à disposition personnel communal,
- Collège Louis Pergaud : Voyage linguistique à Jersey,
- Inspection académique : service minimum d'accueil,
- Réforme de la carte judiciaire,
- Questions et affaires diverses.

SEANCE OUVERTE AU PUBLIC.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

MODIFICATION DU P.L.U.

La modification du P.L.U. est demandée par ECOPARC pour modification des recommandations architecturales inadaptées à une zone industrielle.

De plus, le règlement des zones U ne permet pas actuellement dans la commune :

- La construction de chalets en bois
- Les toitures photovoltaïques...comme cela est recommandé dans le cadre du Développement Durable

Délibération : oui à l'unanimité pour la mise en route d'une procédure de modification du PLU.

OUVERTURE DE CREDITS.

Délibération pour utiliser 25% du budget investissement précédent avant le vote du BP 2008 afin de régler les factures des travaux en cours.

Délibération : Oui à l'unanimité

TAXE FORFAITAIRE SUR VENTE DE TERRAINS.

Réception d'un courrier de Maître BANCAUD qui demande si la commune envisage ou non d'instituer, comme cela est prévu dans les textes, une nouvelle taxe à l'achat d'un terrain.

Délibération : non à l'unanimité car ce serait une trop forte hausse pour les acheteurs.

ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA BASINIERE.

M. Jean-Luc De Geoffre vend un terrain (route de Vernou juste après le terrain « Nayet ») d'une surface d'environ 1 hectare dont 80% est constructible pour le prix de 45000€.

Délibération : oui à l'unanimité.

SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE .

Il y a des possibilités de subventions sur des projets de développement durable (à propos par exemple des déchets, du transport, de l'énergie, du commerce équitable....)

Nous réfléchissons donc à d'éventuels projets.

ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT.

Etude de l'achat d'une voiture électrique qui pourrait remplacer le tracteur au camping pendant la saison. Ce serait plus agréable pour les campeurs car il y aurait moins de bruit. Le devis le plus intéressant est celui de la société « MEGA »

Prix de la voiture : 10900€ HT

Prix de la benne basculante : 1900€ HT

Prix du pack batterie : 3000€ HT

Nous pouvons prétendre à une prime de l'ADEM de 2000€.

La batterie a une longévité de 50000km.

Il n'y a pas d'entretien, la charge coûte 1€ pour 35km d'autonomie.

La vitesse maximum est de 40km/h.

Délibération : 2 abstentions (Marie-Thérèse Legourd et Sébastien Nuret) et 10 oui

AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLAGE.

Nous avons des devis pour mâts en demi -arc de cercle avec jardinière pour marquer les entrées de village.

Prix : 3570€ ttc aux Ets Pissier à La Marolle

3803€ ttc chez ATECH

Option de 75€ ht en plus si les panneaux sont intégrés dans la structure.

Visite des lieux prévue avec la commission des espaces verts pour voir ce que l'on peut faire pour que ce soit joli.

Le devis des établissements Pissier est retenu

BATIMENT EDF.

La Communauté de Communes nous envoie une entreprise qui veut s'installer car il n'y a plus de place à Ecoparc. C'est l'entreprise PELLIN et compagnie (entretien de bâtiments en tous genres).

Nous leur proposons la partie gauche du bâtiment EDF pour 1500€ par mois en l'état avec 3 mois de loyer gratuit (en contrepartie ils refont les travaux intérieurs)

6 mois de loyer à demi -tarif

6 mois de loyer à 75%

Les conditions sont les mêmes que celles faites à ECOPARC.

Un bail commercial sera signé chez le notaire.

Délibération : oui à l'unanimité.

En ce qui concerne le logement qui est réservé au remplaçant de Jean-Michel Dousselin à la tête des sapeurs pompiers, nous proposons un loyer de 400€ par mois sans travaux préalables.

Délibération : oui à l'unanimité.

DEVIS LOGEMENT TYPE 3.

Ce logement se situe au 3 rue Henry de Geoffre (au dessus de l'école).

Le devis pour remplacement des fenêtres (6 fenêtres et 2 châssis) : 3922€ ttc est accepté.

ACCES PORTE ARRIERE DE LA MAIRIE.

Le devis pour une porte en PVC d'un mètre de large avec double vitrage : 1330€ ttc est accepté.

L'ouverture se fera vers l'extérieur, ceci pour permettre l'accès aux handicapés.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL.

Cette convention est faite pour 2008 avec ECOPARC pour qu'il leur soit possible d'utiliser le personnel communal et nous rembourser les heures effectuées.

Délibération : oui à l'unanimité.

VOYAGE LINGUISTIQUE A JERSEY.

Le collègue Louis Pergaud organise un voyage à Jersey pour un montant de 21000€. Il nous demande une aide. Le Conseil décide d'attribuer 500€.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL.

L'inspection académique demande à la commune si elle envisage de faire un accueil minimum des enfants en cas de grève des enseignants. Pour le moment nous n'avons pas besoin de mettre ce service en place, l'école n'étant pas fermée et la question de la responsabilité restant posée.

REFORME CARTE JUDICIAIRE.

Réception d'un courrier pour apporter notre soutien pour le maintien du tribunal d'instance et du Conseil de Prud'hommes à Romorantin.

Pour : 7 (Marie-Thérèse Legourd, Jean-François Girard, Claude Henry, Jean-Michel Dousselin, Philippe Sédilleau, Christine Pillault, Annick Lelièvre).

Abstention : 5 (Sébastien Nuret, Maurice Delanoue, Brigitte Schricke, Michel Legourd, Catherine André).

CHEMIN DE BEAUMONT ou CHEMIN DES POUSSETTES.

Ce chemin a été nettoyé et les fossés refaits. Nous décidons de le réserver pour les piétons et donc de faire un arrêté interdisant la circulation des véhicules. Des bornes devront être installées à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES.

- Faut-il accepter les tickets CESU pour la garderie ? oui à l'unanimité
- Elagage des arbres au camping : il en ressort que les têtes de certains chênes sont mortes donc il faut réfléchir à ce que l'on pourrait replanter avant de les abattre pour qu'il y ait une continuité dans l'ombrage du camping.
- Nous avons émis l'idée de ne plus faire payer l'emplacement du marché aux habitués mais le marchand de légumes ne veut absolument pas donc nous continuerons à faire payer.
- Prévention routière : un nouvel engin va circuler dans tout le département pour sensibiliser les jeunes au danger de la route.

- Les travaux des sanitaires de l'école sont bien avancés.
- Le deuxième terrain de football devait être aménagé pour les entraînements et donc être arrosé régulièrement mais apparemment il n'y a pas assez de pression donc mieux vaut attendre pour le refaire. En effet quand la maison de retraite sera terminée et que le réseau d'eau sera renforcé la pression jusqu'au stade sera suffisante.
- Il y a un dépôt d'ordures à l'angle du chemin des meuniers, il faudrait voir avec les employés pour nettoyer cet endroit.
- Prévoir de faire la clôture avec le terrain Joly et penser à un grillage à grosses mailles pour ne pas avoir de problème en cas de montée des eaux.
- Le maire a vu avec le Conseil Général pour reprendre l'ancienne maison du Principal pour l'euro symbolique.
- Yasmine Brunet représentant tous les employés remercie le conseil d'avoir instauré le COS pour cette année.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers ont signé.